

Conditions particulières d'admission pour certaines L1 dans l'académie de Rennes 2017

■ L1 ayant une capacité ne permettant pas habituellement d'accueillir l'ensemble des candidats qui en font la demande

Bien que non sélectives, certaines licences ont des capacités d'accueil insuffisantes pour satisfaire toutes les candidatures. Le candidat est informé du nombre de places offertes en consultant la rubrique « En savoir plus » face à chaque formation sélectionnée par le moteur de recherche de formations sur APB. Il a également une alerte lorsqu'il sélectionne la formation dans sa liste de candidatures :

Formation à capacité limitée. Le nombre de places offertes cette année est de 450. L'année dernière le nombre de places offertes était de 450, le nombre de candidatures enregistrées était de 3810, dont 912 vœux 1.

Vous n'êtes donc pas assuré(e) d'y obtenir une proposition d'admission. Pensez à mettre d'autres formations dans votre liste de candidatures. L'affectation à cette licence s'effectue avec priorité aux candidats du secteur (lieu de résidence ou d'obtention du bac) puis en tenant compte du rang de cette licence dans votre liste ordonnée de vœux et de votre situation de famille. En dernier lieu, si nécessaire, un tirage au sort est opéré.

Pour les candidats hors secteur, une information complémentaire leur indique qu'ils ne sont pas issus du secteur géographique prioritaire de recrutement et sont en conséquence d'autant moins assurés d'y obtenir une proposition d'admission.

Un traitement automatisé critérisé

Selon les dispositions de l'article L.612-3 du code de l'éducation

Lorsque le nombre de vœux dépasse le nombre de places offertes, un traitement automatisé critérisé des candidatures est opéré par le portail APB et réalisé selon les critères suivants :

1. L'académie de passation ou d'obtention du bac, ou l'académie de résidence,
2. Le secteur prioritaire de recrutement défini par l'université pour la formation,
3. Le rang de classement du vœu dans la liste hiérarchisée du candidat,
4. La situation de famille (mariage, PACS, concubinage (code 515-8 du code civil), personne(s) à charge.

Si le nombre de candidats répondant à ces critères dépasse la capacité d'accueil, alors la liste des candidats retenus est déterminée de manière aléatoire parmi les candidats ayant ordonné cette L1 au même rang.



Nouveauté 2017 : le traitement automatisé critérisé d'APB ne fait pas de distinction entre les candidats néo-entrants et les candidats en réorientation d'un secteur donné.

Demande de dérogation de secteur prioritaire

La demande de dérogation pour faire partie d'un secteur prioritaire (en raison d'un déménagement) est formulée par le candidat via sa messagerie APB de son dossier : « **Contact/Mes messages** ».

La demande parvient au SAIO de l'académie d'origine qui la transfère au SAIO de l'académie d'accueil avec les pièces justificatives scannées par le candidat.

L1 à capacité limitée dans l'académie de Rennes

- **L1 STAPS – UBO : 350 places.** Priorité d'affectation donnée » aux candidats du **22, 29 et 56.**
- **L1 STAPS – Rennes 2 (site de Saint Briec) : 250 places.** Priorité d'affectation aux candidats du **22 et 35.**
- **L1 STAPS – Rennes 2 (site de Rennes) : 350 places.** Priorité d'affectation aux candidats du **35 et 56.**
- **L1 Psychologie – Rennes 2 : 450 places.** Priorité aux candidats du **22, 35 et 56.**

■ L1 à recrutement sur dossier (sélectives)

Dans l'académie, certaines licences offrent un parcours particulier et, par conséquent, recrutent les candidats après examen du dossier de candidature. Dans ce cas les candidats doivent suivre les instructions indiquées sur leur dossier APB en cliquant sur « accès candidature » après avoir ajouté la formation souhaitée pour connaître les modalités de constitution du dossier (pièces à saisir, épreuves orales...).

UBO site de Brest

- **L1 Art :** 80 places
- **L1 Droit Parcours international :** 40 places
- **L1 Economie - gestion, Parcours international :** 30 places
- **L1 Mathématiques - Mathématiques Renforcées et Concours :** 20 places

RENNES 1

- **L1 Droit parcours franco-allemand :** 21 places
- **L1 Economie - gestion, section internationale :** 40 places
- **L1 Mathématiques - Parcours DEFI Mathématiques - Physique :** 18 places
- **L1 Mathématiques - Parcours DEFI Mathématiques :** 18 places
- **L1 Physique-Chimie - Parcours DEFI Sciences et Propriétés de la Matière (SPM) :** 20 places
- **L1 Sciences de la vie - Section internationale :** 38 places

RENNES 2 site de Rennes

- **L1 STAPS – Métiers de la rééducation :** 150 places

ICR Institut catholique de Rennes - Bruz

- Pour toutes les L1 de l'ICR : 150 places, sauf droit : 200 places

→ L1 : nouveautés 2017


■ L1 « pastille verte »

Les élèves de terminale générale L, ES et S doivent obligatoirement formuler au moins un vœu de L1 de l'académie identifiée par une pastille verte sur le portail APB. Ces L1 sont celles qui peuvent habituellement accueillir tous les candidats qui en font la demande. Cette candidature est à ajouter avant tout autre type de formation. Le candidat peut ensuite la classer dans l'ordre de son choix.

 **Nouveauté 2017 :** *les candidats en réorientation déjà titulaires d'un bac général sont également concernés par la règle « pastille verte ».*

■ Vœux « groupés » pour les L1 Droit, PACES, Psychologie et STAPS

Les candidats qui envisagent une poursuite d'études dans une de ces L1 de l'académie sont obligés de formuler un vœu « groupé » qui regroupe tous les sites de formation de cette L1 dans l'académie (appelés « sous-vœux »). Cette candidature groupée compte parmi les 12 possibles en licence.

 **Nouveautés 2017 :**
- *Les candidats peuvent intercaler librement les sous-vœux du vœu groupé dans leur liste ordonnée parmi l'ensemble des autres vœux.*
- *Les candidats en réorientation sont également concernés par la règle « vœux groupés ».*

■ Message incitatif destiné aux candidats, en préparation ou titulaires, d'un bac professionnel ou technologique lors de la formulation d'un vœu L1

Les candidats en préparation d'un bac professionnel ou technologique (ou déjà titulaires d'un de ces deux bacs) se voient afficher un message incitatif tant qu'ils n'ont pas formulé :

- un vœu BTS pour les bacheliers professionnels
- un vœu DUT pour les bacheliers technologiques, choix respectif pour lequel ils ont statistiquement plus de chance de réussite.

✓ Message adressé aux terminales professionnelles:

En tant que bachelier professionnel, vous êtes vivement invité à formuler des vœux en BTS-BTSA, en mention complémentaire ou sur une formation préparatoire à l'enseignement supérieur, car ces formations constituent des poursuites d'études où vos chances de réussite sont les meilleures.

✓ Message adressé aux terminales technologiques:

En tant que bachelier technologique, vous êtes vivement invité à formuler des vœux en IUT ou en CPGE technologiques car les programmes pédagogiques de ces formations ont été rénovés pour être en adéquation avec ceux de votre cursus et correspondre au mieux à une poursuite d'études réussie.